
[Imprimer](#)

La ZAC Bercy-Charenton revue sans ses tours

Image

Les élus parisiens se sont prononcés le 7 juillet sur la modification du dossier de création de la ZAC Bercy-Charenton dont les ambitions programmatiques ont dû être revues à la baisse.

« Tout en conservant ses qualités premières, la remise à plat proposée aujourd'hui vise à tenir compte de l'urgence climatique, sociale et démocratique en concevant un projet plus vertueux, tant au plan environnemental qu'humain, qui réponde davantage aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, favorise la végétalisation, porte de nombreuses innovations constructives pour offrir en toute frugalité des espaces pour se ressourcer, respirer et partager », argue la délibération soumise au vote des conseillers parisiens le 7 juillet 2022. Il s'agit aussi de « mieux prendre en compte les nouveaux enjeux qui seront traduits dans le futur PLU bioclimatique », en cours d'élaboration et dont la mise en œuvre est prévue en 2024.

Les « nouveaux » objectifs fixés par la Ville sont de désenclaver le territoire et d'inscrire son développement dans une logique métropolitaine en renforçant les liens avec le projet urbain limitrophe de Charenton-le-Pont (Val-de-Marne) ; magnifier le paysage urbain et améliorer la fonctionnalité écologique de ce territoire entre Seine et Bois de Vincennes, proche du Parc de Bercy ; et enfin développer un quartier urbain mixte et accueillant pour tous, riche d'une variété de fonctions, contribuant à la qualité de vie de chacun et favorisant la ville du 1^{er}4 d'heure.

Abandon des tours

La nouvelle version de l'opération « fera la part belle à la transformation et la réhabilitation de l'existant » avec une constructibilité diminuée de moitié et la suppression des immeubles de grande hauteur. Le projet comprend désormais un parc boisé de 3 ha, en pleine terre, qui « connecte le bois de Vincennes à la Seine », contre un parc de 2 ha sur dalle précédemment. Enfin, le prolongement de la rue Baron-le-Roy, principalement dédiée aux piétons et aux cyclistes, disposera d'un tracé « plus sinueux qui respecte l'environnement existant », indique la mairie de Paris.

Dès lors, le nouveau calendrier de réalisation de l'opération prévoit un bilan de la concertation en début d'année 2023 et une approbation du dossier modifié de création de la ZAC courant 2024. Le démarrage opérationnel du projet « pourrait, dans ces conditions, être envisagé en 2025 », annonce avec prudence la mairie de Paris.

[Plus d'informations sur l'opération](#)